Rénovation pour habitation de maison familiale

Par Val21

Bonjour, je me permets de vous explique mon cas afin que vous puissiez me donner votre avis.
Moi et ma copine sommes toujours en étude cette année nous rentrons tout 2 en alternance, et elle devrait logiquement signer son CDI à la fin de son année tandis que moi je poursuit mes études.
Du coup nous recherchions un logement bien placer et il se trouve que la maison de mon arrière grand mère décédé il y a quelques années se trouve dans cette zone. Celle-ci a beaucoup de chose à refaire aux normes notamment tout ce qui eau/électricité. La maison appartient aujourd'hui à mon grand père et est plus ou moins laisser à l'abandon.
Je voudrais donc savoir si il vaut mieux que l'on finance les travaux via un prêt étudiant ou bien si cela serai mieux que mon grand père paye et que nous le remboursions via le loyer (et l'APL)sachant que je n'ai pas forcément envie d'être propriétaire tout de suite. Merci d'avance

---
Par ESP

Bonjour
La meilleure solution est que les travaux soient entrepris par le grand père.
Il créera ainsi des charges déductibles des loyers, via le déficit foncier.
Lisez ici:

[url=https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/quels-travaux-puis-je-deduire-de-mes-revenus-fonciers]https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/quels-travaux-puis-je-deduire-de-mes-revenus-fonciers[/url]

Par janus2

ou bien si cela serai mieux que mon grand père paye et que nous le remboursions via le loyer (et l'APL)

Bonjour,
Attention, la maison appartenant à votre grand-père, vous ne pourrez pas toucher d'allocation logement !

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32384]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32384[/url]